



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 7/2023

Séance ordinaire du 12 décembre
à la Salle des spectacles

Présidence : Mme Anne-Marie FISCHER

Membres présents :	69
Membres absents excusés :	11
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Anne DUPARC, Gabrielle GAROFLID, Laurence MUNDINGER et MM. Christophe CHABLAIS, Cyril DURUZ, Nicolas GAROFLID, Richard GOLAY, Ahmed Amine LARHOUSSE, Michael MÄDER, Yves MORCAUT, Esteem OKORO.

A 18h30, **Mme Anne-Marie Fischer**, Présidente, ouvre cette séance ordinaire sous sa présidence et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale, est excusée ce soir.

Elle remercie les employés de la Commune et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil. De même que les membres du Bureau du Conseil qui l'accompagne et l'assiste dans ses diverses tâches.

Elle salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse ne s'est pas annoncée ce soir.

Pour les prises de paroles, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre, il n'y aura désormais plus de micro dans la salle.

Elle donne lecture de la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

L'appel s'effectue au moyen du vote électronique.

Le quorum est atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte avec 64 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente informe que le point 11 *Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. le Conseiller communal Michael Mäder « Préserver la biodiversité aux abords des routes - Charte des*



talus » ne pourra pas être traité, l'interpellateur étant absent ce soir. Ce point sera porté à l'ordre du jour de la séance du 6 février 2024.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote de l'ordre du jour modifié.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à une grande majorité.

2. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Tout d'abord, elle souhaiterait dire qu'elle est très déçue du comportement du Conseil. Au cours de ses deux premières séances, vous avez chinoisé avec des articles de règlement et fait de cette salle de réunion un bac à sable de garderie. C'est navrant !

A l'heure où tous nos partis ont besoin de recruter des jeunes, ce n'est pas un bon exemple à leur donner. Vous avez été élu par les citoyens de notre Commune pour défendre leurs intérêts. Elle souhaiterait donc à l'avenir des débats constructifs et intelligents pour nous permettre de traiter les sujets soumis et de répondre à notre mandat.

En ce qui concerne l'avis de droit pour l'art. 92 de notre règlement, la question posée lors de la dernière séance était de savoir s'il est possible de demander un second débat si un préavis a été au préalable refusé ou si le préavis est accepté, un second débat pourrait-il avoir lieu la séance suivante et soumis à un nouveau vote ?

Selon la juriste du Canton, le second débat figure dans le règlement type et c'est une reprise malheureuse de la pratique du Grand Conseil. Le second débat a tout son sens lorsque le GC se penche sur l'adoption d'une loi. Au niveau communal, le second débat pourrait s'appliquer lors de l'adoption d'un règlement et non pas lorsque le Conseil statue sur une demande de crédit par exemple ou sur une autre décision. Le second débat pourrait avoir comme conséquence de bloquer tout le processus de vote et de remettre en cause la décision du Conseil. C'est pourquoi le Canton ne le recommande pas. Dès lors, nous préconisons dans de telles situations plutôt un ajournement/renvoi d'un débat, avant que le vote n'ait lieu sur le fond (art 84 du RCC).

Cet article sera supprimé de la prochaine mise à jour du règlement type du Conseil communal, disponible sur le site du Canton. Nous pourrions également le supprimer de notre règlement à la prochaine mise à jour.

Nous avons commandé quelques exemplaires de la Brochure Comega « Faire de la politique communale dans le canton de Vaud » qui vise à offrir un guide pratique permettant de participer plus facilement aux activités politiques d'un organe législatif communal vaudois. Il pourra être consulté auprès de vos chefs de groupe.

La Présidente en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023.

La Présidente ouvre la discussion.



Mme Fabienne Guignard a commis une erreur dans son rapport annuel de la commission de politique régionale, qu'elle a lu lors de la dernière séance. Elle a fait mention que la commission de politique régionale figurait dans le règlement des communes, ce qui n'est pas le cas.

M. Erich Dürst reprend la phrase de son intervention à la page 450, 6^{ème} ligne où il est indiqué qu'il trouvait inadmissible qu'il y ait des joutes verbales dans ce Conseil. Il tient à préciser qu'il est normal d'avoir des joutes verbales, mais avec des règles. Il rectifie qu'il est inadmissible qu'il y ait des altercations verbales entre conseillers qui n'ont pas obtenu la parole de la part de la Présidente.

Il relève également en p. 432 qu'il serait utile de mentionner ces altercations verbales entre conseillers qui n'avaient pas la parole.

La parole n'étant pas demandée, elle passe au vote du procès-verbal du 7 novembre 2023 modifié.

Au vote, le procès-verbal du 7 novembre 2023 tel que modifié est accepté avec 64 oui et 1 abstention.

4. ASSERMENTATION D'UNE CONSEILLÈRE COMMUNALE

La Présidente invite Mme Béryl Macé à s'avancer et l'Assemblée à se lever. Conformément à l'article 5 de notre règlement, la nouvelle conseillère doit prêter serment. A l'issue de la lecture du serment et à l'appel de son nom, elle est invitée à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, Mme Béryl Macé est félicitée et applaudie, elle peut donc rejoindre son groupe et siéger valablement.

Avec l'arrivée de 2 conseillers et cette assermentation, l'Assemblée est maintenant au nombre de 67.

5. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION.

La Présidente donne la parole à M. Nicolas Häusel du Groupe des Verts qui propose la candidature de Mme Laoreta Halili en tant que membre de la commission de gestion.

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Laoreta Halili est élue tacitement.

6. RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS, M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMIDT.



La Présidente donne la parole à M. Félix Schmidt pour la lecture du rapport annuel de la commission d'urbanisme et des constructions.

M. Félix Schmidt, président de la CUC.

« La Commission était composée de : M. Félix Schmidt, président, M. Alano Cauderay, vice-président, Mme Fabienne Bride, Mme Anne-Marie Fischer, Mme Brigitte Guex, Mme Cosette Perfect, M. Nicolas Hausel, remplacé par M. Youri Rosset dès le 7 février 2023, M. Julian Pidoux et M. Christian Terrier

Parmi les remplaçants, seuls MM. François Puricelli et Youri Rosset ont été mobilisés pendant cette période. Depuis le 19 septembre 2023, Mme Fabienne Bride est officiellement remplacée par M. Laurent Balsiger et Mme Anne-Marie Fischer par Mme Christine Von Siebenthal, toutefois la commission n'a pas encore eu l'occasion de siéger dans cette nouvelle composition. Rappelons qu'en début de la législature précédente, il avait été décidé par la commission d'une présidence alternée entre M. Cauderay et moi-même.

La commission s'est réunie à 7 reprises, avec la présence de Mme Brigitte Crottaz et les représentants du service d'urbanisme. Les comptes rendus ont été rédigés pour l'essentiel par Mme Anne-Marie Fischer, et nous la remercions vivement, et parfois par le soussigné.

Séance du 12 octobre 2022

Cette séance a été consacrée à la présentation et à la discussion de la vision urbanistique communale, objet du préavis 19/2022.

11 novembre 2022

Séance consacrée à une visite de terrain pour analyser l'implantation du projet de « Vision urbanistique communale ». Le cheminement de la visite a commencé au carrefour des Croisettes, en remontant par la zone des Dailles pour arriver finalement sur le plat de la Croix Blanche à travers la forêt des Dailles. Cette visite était une très bonne initiative. Elle a permis de confronter les projets urbanistiques avec le terrain et de faire surgir de nombreuses idées et discussions intéressantes, dont certaines ont été reprises par la suite par la Municipalité. Une des forces de notre commission est évidemment notre connaissance du terrain, souvent forcément plus grande et complémentaire à celle des mandataires extérieurs. La confrontation entre les idées, la connaissance des conseillers et le terrain est donc particulièrement intéressante et on ne peut que conseiller aux commissions traitant d'un projet d'aménagement de prévoir une visite de terrain.

Lors de cette séance, Mme Brigitte Guex était remplacée par M. Youri Rosset.

24 novembre 2022

Troisième séance consacrée à l'examen de la vision urbanistique communale et au préavis 19/2022

8 décembre 2022

La commission a finalisé l'examen du préavis 19/2022 concernant la vision communale. Cette séance a servi de base à l'élaboration du rapport de la CUC au préavis 19/2022 présenté au Conseil le 7 février 2023.

Lors de cette séance, M. Julian Pidoux était remplacé par M. François Puricelli.

Comme vous le savez, par suite des discussions nourries que nous avons eues lors de cette séance du conseil du 7 février, concernant surtout le sujet du terrain de foot, le Conseil a décidé de demander à la commission de revoir le préavis sur ce point et de reporter la décision à la séance suivante. La commission s'est donc réunie de nouveau le 23 février, hors de ma présence et de celle des représentants de la Municipalité, sous la présidence de M. Alano Cauderay, pour



adapter le rapport et le présenter lors de la séance du 28 mars 2023. Comme vous le savez, les amendements proposés par la CUC ont été amendés sur un point puis acceptés par le Conseil. Lors de la séance du 8 décembre, la Municipalité nous a également informé, à notre demande, de l'avancement des principaux plans d'affectation en cours.

Lors de cette même séance, nous avons commencé à travailler sur le projet de Plan d'affectation communal ou PACom, avec notamment la délicate question du redimensionnement de la zone à bâtir hors périmètre compact. Sur la base d'une analyse très documentée établie par le service de l'urbanisme sous la forme d'un tableau Excel parcelle par parcelle, nous avons passé en revue les parcelles devant faire l'objet d'une discussion.

Séances du 25 janvier, 23 février et 4 avril 2023

Ces séances sont consacrées à la présentation, l'analyse et les propositions concernant les différentes zones du PACom ainsi que des règlements les concernant. Les propositions faites seront discutées avec les mandataires. Le projet sera soumis au Canton puis présenté au Conseil communal ultérieurement.

Lors de la séance du 25 janvier 2023, M. Nicolas Hausel, démissionnaire de la commission, n'est pas remplacé.

Le 4 avril, M. Christian Terrier était remplacé par M. François Puricelli.

Les enjeux liés à l'urbanisme sont évidemment considérables puisqu'ils engagent l'avenir et la qualité de la vie. Tout le monde est concerné, avec des intérêts divers. Il est normal et souhaitable que les discussions soient franches et de qualité. Elles ont nécessité beaucoup d'engagement des participants. Les propositions discutées ont la plupart du temps abouti à des positions consensuelles, parfois à la majorité de la commission. Je remercie chaleureusement les membres de la commission pour leur engagement. »

La Présidente remercie M. Félix Schmidt pour la lecture de son rapport et du travail fourni.

7. RAPPORT ANNUEL DE LA DE LA DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE L'ASSOCIATION DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE D'ÉPALINGES (AAEE), MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE LINN THOREAU MARGOT.

La Présidente donne la parole à Mme Linn Thoreau Margot pour la lecture du rapport annuel de l'AAEE.

Mme Linn Thoreau Margot, déléguée à l'AAEE.

« Rapport Commission permanente Association d'Accueil de l'Enfance d'Épalinges (AAEE) pour la période d'août 2021 à juillet 2022 :

Gestion sanitaire et administrative de la situation Covid

En début d'année, la crise a de nouveau frappé et grâce à l'expérience acquise, à la qualité du personnel ainsi qu'à la solidarité de chacun, les structures, respectivement l'association, ont toujours été en mesure de faire face à leurs obligations dans leurs capacités de placement qu'en terme financier.

Concept et modalités de l'école à journée continue (7P-8P)

Le concept a pu être mis en place en bonne collaboration avec la Commune et les écoles d'Épalinges et devrait répondre pleinement aux attentes de l'ensemble des utilisateurs. Au



surplus, les structures préscolaires sont dorénavant ouvertes pendant les vacances scolaires à l'exception toutefois de la semaine entre Noël et Nouvel-An.

Bois-Murat

Suite à l'ouverture de nouvelles classes scolaire et des travaux en cours sur le site de Bois-Murat, l'association a dû ouvrir dans les meilleurs délais une « antenne provisoire » dans les anciens locaux de l'entreprise Faucherre ; ce déplacement a permis de maintenir la liste d'attente au strict minimum.

Comptes

L'association clôture les comptes de l'exercice 2021 par un excédent de produits de CHF 9'856.61.-

Le total du bilan au 31 décembre 2021 de l'association s'élève à CHF 1'938'195.41. Il est composé à l'actif des liquidités s'élevant à CHF 1'104'875.86, des débiteurs, actifs transitoires et titres de CHF 806'713.55 et des immobilisations de CHF 26'606.-. Au passif, les créanciers et passifs transitoires s'élèvent à CHF 1'501'629.33, la provision pour pertes sur débiteurs est de CHF 17'650.- et la provision pour l'agrandissement des structures de CHF 270'000.-.

Le capital de l'association au 31 décembre 2021 est de CHF 148'916.08.

Dans le compte de pertes et profits 2021, le total des produits est de CHF 9'375'631.92 contre CHF 8'828'667.48 en 2020.

La subvention communale 2021 se compose de CHF 2'020'800.- versée sous forme de liquidités servant à la gestion courante de l'association, de CHF 439'100.- pour le loyer des locaux appartenant à la commune ainsi que CHF 176'668.40 pour couvrir les frais de transport des enfants.

La subvention cantonale ordinaire est de CHF 1'808'436.-. Cette subvention est basée sur les salaires bruts et les charges sociales patronales du personnel pédagogique.

Un don de CHF 10'000.- a été versé par la Loterie Romande pour des aménagements à la Pépinière.

Les charges nettes du personnel de l'exercice s'élèvent à CHF 7'233'871.56 en augmentation de CHF 308'993.46 par rapport à 2020. Le coût du personnel représente 77 % des charges courantes.

Concernant les autres charges, les postes importants sont :

- Le coût de l'alimentation, totalisant CHF 830'409.50, est en augmentation par rapport à 2020. Le coût de l'alimentation avait été réduit en 2020 suite à la période de fermeture lors de la pandémie.
- Les frais de nettoyage des locaux totalisent CHF 417'515.65. Ce montant comprend également les frais du personnel d'intendance du Jars'din.
- Les frais de bureau, téléphones et ports totalisent un montant de CHF 64'392.95. - Les frais informatiques s'élèvent à CHF 30'828.05.
- Les loyers des locaux et des charges sont de CHF 477'598.35. Pour rappel, les locaux se trouvent en grande majorité dans des bâtiments communaux et l'équivalent des loyers des locaux communaux est compensé par une subvention.
- Les amortissements comptabilisés s'élèvent à CHF 26'600.- pour l'amortissement du logiciel de gestion.

Les charges totales de l'association s'élèvent à CHF 9'365'775.31.

Nouveaux enjeux pour l'AAEE et la Commune

- Suivi de l'organisation des structures sur le site de Bois-Murat pendant les travaux ;
- Organisation administrative de l'association



La Présidente remercie Mme Linn Thoreau Margot pour la lecture de son rapport et du travail fourni.

Avec l'arrivée de deux conseillers, l'Assemblée est maintenant au nombre de 66.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Présidente donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

▪ **M. Alain Monod, Syndic**

Arrivée de M. Damien Bally, secrétaire municipal adjoint : lors de la séance du 19 septembre, il a communiqué le départ de Mme Tania Araman, qui était en charge de la communication. Elle a été remplacée par Mme Sylvie Guggenheim, jusque-là secrétaire municipale adjointe. Ce poste a été repourvu dès le 1^{er} décembre par M. Damien Bally, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Report de l'entrée en vigueur de la convention entre l'UCV et Airbnb à janvier 2025 : lors de cette même séance, le Conseil a accepté l'adhésion de la commune d'Épalinges au Fonds économique de la région Lausannoise (FERL) avec pour corollaire l'adhésion au Règlement intercommunal, s'agissant des taxes liées au tourisme. En l'occurrence, pour Épalinges, cela ne concerne que Airbnb. Nous allons adhérer au FERL au 1^{er} janvier 2024, les documents seront signés dans le courant janvier 2024. En revanche, s'agissant de l'adhésion et des taxes Airbnb, cette organisation n'acceptant pas des communes de manière individuelle, nous ferons partie des 80 communes qui adhéreront à Airbnb au 1^{er} janvier 2025. Les premiers chiffres reçus pour les 20 communes qui ont déjà adhéré sont très réjouissants pour les six premiers mois. Pour notre Commune, c'est un enjeu de CHF 5'000.- ou CHF 6'000.- de taxes Airbnb dont on conservera en gros le quart.

Début des travaux de la nouvelle caserne du feu : les travaux pour la nouvelle caserne du feu ont commencé récemment. Le constructeur a promis, c'est une exigence, que les pompiers pourront réintégrer les locaux de la Croix-Blanche d'ici Noël 2024.

Arrêt Giziaux : il en avait parlé lors de la séance du Conseil du 7 novembre et c'est confirmé pour le changement d'horaire d'hiver, l'arrêt autrefois appelé « Chemin Marcel Regamey » s'appelle désormais « Giziaux ». Sans préjuger aucunement en ce qui concerne le chemin, car la Municipalité n'a pas encore l'acceptation définitive du Canton.

Cartons de bouteilles en cadeau : n'oubliez pas, au moment de votre départ, de prendre un carton de 2 bouteilles de vin destinées à chacun d'entre vous.



▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

Départ de M. Jean-François Niklaus, Boursier communal : mardi 28 novembre passé, Monsieur Jean-François Niklaus a envoyé à la Municipalité sa lettre de démission avec effet au 31 mars 2024. Les raisons de cette démission proviennent notamment de décisions malheureuses de la Municipalité, mais il ne détaillera pas plus ces raisons, ce n'est pas à lui de le faire. Monsieur Niklaus a été un employé et un chef de service modèle. Et il lui rend hommage ici. Il a eu la chance de présenter avec lui et la Municipalité 13 budgets et 12 comptes, acceptés par votre Conseil à une large majorité, et même parfois à l'unanimité. Et cela en grande partie grâce à sa rigueur et à ses compétences. Il a préféré choisir une commune plus petite, ce qui implique quelques sacrifices, mais la tranquillité et les conditions de travail ont aussi un prix.

Démission : « Pour pouvoir mener à bien une vraie politique durable et mettre en œuvre la transition écologique, que, nous le savons tous, nous serons obligés de réaliser. Trois paramètres sont à considérer : les circonstances extérieures (p.ex. les catastrophes dites « naturelles »), la proportion de personnes déterminées à agir, et des finances saines et apaisées. Idéalement, il faudrait pouvoir éviter le premier paramètre. À Épalinges, nous avons tout pour bien faire, et il a toujours eu l'ambition que cette Commune puisse être un laboratoire et même un exemple pour ces défis. Pas seulement Épalinges, mais aussi le canton de Vaud et même la Suisse devront être pionniers et moteurs pour cette transition. Car il y a urgence. 2023 sera, et nous le savons déjà, l'année la plus chaude jamais observée : l'observatoire européen Copernicus a annoncé mercredi passé avoir constaté une anomalie de température de +1,46°C par rapport aux températures moyennes de la période 1850-1900. Novembre 2023 a même été le mois de novembre le plus chaud jamais enregistré, avec une température moyenne de l'air en surface de 14,22°C. L'anomalie est de +1,75°C par rapport à une estimation de la moyenne de l'ère préindustrielle. Nous flirtons donc dangereusement avec les 1,5°C des accords de Paris. Pourtant, les producteurs de pétrole, et en tête le sultan Al Jaber, président de la COP 28, ministre de l'énergie des Émirats arabes unis et président de la 7^e plus grosse entreprise de pétrole, ont annoncé qu'ils allaient augmenter la production de pétrole jusqu'en 2027. Les entreprises pétrolières ne consacrent actuellement que 2,5% de leurs investissements aux énergies renouvelables. Avouez qu'on peut faire mieux. Et enfin, la production humaine de CO2 pendant cette année 2023 a été de 36,8 milliards de tonnes soit une augmentation de 1,1% par rapport à 2022. Toute sa vie politique a été consacrée à essayer d'inverser cette tendance et force est de constater qu'il a eu un peu l'impression d'avoir prêché dans le désert « Quand cesseras-tu de te mettre des œillères écologiques » lui dit-on souvent. « Quand remarquerez-vous que ce ne sont pas des œillères mais que cela vient des équations qu'il a personnellement vérifiées ».

Il tient encore à remercier celles et ceux qui ont œuvré avec bonne volonté au bien de notre magnifique Commune. Ainsi, quant à lui et vous l'aurez certainement compris, il présente ici et maintenant sa démission avec effet immédiat ! »

M. Alain Monod, Syndic, rebondi sur le fait que ce n'est en aucun cas une manière de procéder, lorsqu'on démissionne d'une Municipalité, il s'agit d'avertir par écrit la Présidente du Conseil et le Préfet.



La Présidente rebondit sur le fait qu'elle n'a pas été informée non plus.

Le Conseil prend acte de cette démission.

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Eclairages avec détecteur de mouvement du chemin du Bois-de-la-Chapelle et de l'accès à la Maison forestière : ces éclairages sont réalisés et fonctionnent de la manière suivante :

- Chemin du Bois-de-la-Chapelle
Horaire d'allumage :

	De	À	Niveau de l'éclairage hors mouvement en %	Niveau de l'éclairage avec mouvement %
Tous les luminaires	L'allumage	18h00	100	100
Tous les luminaires	18h00	24h00	20	75
Tous les luminaires	24h00	6h00	0	75
Tous les luminaires	6h00	L'extinction	100	100

L'économie d'énergie escomptée est de 76% de l'énergie consommée par l'ancienne installation.

- Chemin d'accès à la Maison forestière
Horaire d'allumage :

	De	À	Niveau de l'éclairage hors mouvement en %	Niveau de l'éclairage avec mouvement %
Tous les luminaires	L'allumage	18h00	100	100
Luminaires d'entrées	18h00	6h00	20	75
Les autres luminaires	18h00	23h00	20	75
Les autres luminaires	23h00	6h00	0	75
Tous les luminaires	6h00	L'extinction	100	100



L'économie d'énergie escomptée est de 95% de l'énergie consommée par l'ancienne installation.

Mesures de trafic aux Chemins du Ruisseau Martin et du Bois-de-Ban, réponses aux questions posées par M. Julian Pidoux lors de la séance du Conseil communal du 19 septembre : les questions posées sont : « *Quand ces mesures ont-elles débuté et quand ce sont-elles terminées ? Dans quel but ces mesures de trafic ont-elles été réalisées et quelles conditions doivent être réunies pour que de tels relevés puissent être ensuite exploitables ? Peut-on poser des dispositifs sur le territoire communal sans autorisation ?* » Ces mesures de trafic ont été effectuées par le bureau Transitec la dernière semaine de juin dans le cadre de l'étude du volet mobilité du PA Bois-de-Ban. Quant aux conditions pour que ces comptages de véhicules puissent être exploitables, sachant que le bureau Transitec est spécialisé dans les études de trafic, on est en droit de penser que les résultats obtenus sont fiables. D'autre part, il confirme que la pose d'une installation de comptage de trafic doit faire l'objet d'une autorisation. Le bureau Transitec en a bien fait la demande quelques jours avant au service des Travaux.

Avancement des travaux du CAD sur le Chemin des Croisettes : la remise en état du tronçon des Croisettes (remblayage des fouilles, reconstruction des murets, etc.) est prévue pour fin février prochain, pour autant que la météo soit favorable. Le passage pour les piétons entre la fouille et les bâtiments sera élargi d'ici la fin de la semaine prochaine. Le passage en pousse-tube en travers du Chemin des Croisettes au niveau du rond-point est prévu de janvier à février 2024. Pour la suite du chantier le long du chemin des Tuileries il faut compter 6 mois, donc une arrivée au collège de Bois-Murat prévue pour fin juin.

- **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Bilan du 1066 Festival et informations financières : il y a un an, presque jour pour jour, elle a présenté le bilan du 1066 Festival qui renaissait après 2 années d'arrêt en raison du Covid. Même si le bilan avait été excellent sur le plan musical, il l'était moins sur le plan financier avec un déficit de près de CHF 36'000.-. Cette année, le beau temps était au rendez-vous et les 2 soirées ont à nouveau ravi le public en termes de programmation musicale. La fréquentation a été d'environ 400 à 500 personnes par soirée, toutefois insuffisante pour que la billetterie, les subventions et sponsoring n'arrivent à couvrir les frais. Le déficit s'élève à CHF 19'371.-. Comme chaque année, la commune d'Épalinges subventionne le 1066 Festival à hauteur de CHF 30'000.- par édition et lui assure une garantie de déficit de CHF 10'000.-, laquelle a bien entendu été versée au vu du déficit. Durant les 2 jours du festival, un effort a été fait pour promouvoir la prévention de l'alcoolisme avec des ambassadeurs qui proposaient gracieusement de l'eau au public. Dans ce contexte, il a été décidé d'un versement supplémentaire de CHF 5'000.- par la Municipalité, prélevé sur le fond LADB, lequel est alimenté par les recettes des taxes perçues en application de la Loi sur les auberges et les débits de boissons. Le comité du 1066 Festival est motivé pour envisager une



10^{ème} édition en 2024 dont la programmation est en cours de réflexion et nous aurons la possibilité d'en reparler.

▪ **Mme Chantal Good, Municipale**

Réponse au vœu de Mme Cuendet Schmidt sur le soutien financier à l'intégration des enfants à besoins particuliers dans le parascolaire : pour donner suite au vœu de Madame la conseillère Cuendet Schmidt demandant à la Municipalité de tenir informé le Conseil communal au sujet de la cessation du soutien financier dans le parascolaire des enfants à besoin particulier pendant les vacances scolaire et la suite qu'il y serait donnée ; elle peut vous informer que le Canton a rencontré la FRAJE (faîtière des réseaux d'accueil de jour des enfants) et a pu entendre que certaines communes et partenaires n'étaient pas en mesure de reprendre le financement de ces prestations. Entre parenthèses et pour rappel, la commune d'Épalinges avait trouvé une solution provisoire et avait continué de financer cette prestation aux enfants et donc aux familles durant le premier semestre scolaire 2023-2024. Toujours est-il que le Canton a décidé de maintenir la prestation d'aide à l'intégration dans les lieux d'accueil dès janvier 2024 et jusqu'au 31 juillet et est dans l'attente d'obtenir un avis juridique de la part de la DGAIC. De plus, une discussion sur les besoins et les ressources nécessaires sera engagée entre le Canton et les différentes parties afin d'avoir une vision commune de tous les partenaires du système éducatif à visée inclusive.

Avec l'arrivée de deux conseillers, l'Assemblée est maintenant au nombre de 69.

M. Alain Monod, Syndic. Cette sortie théâtrale de M. Mischler est nettement moins élégante que ce que M. Pierre Jolliet nous a présenté en début d'année. Une démission avec effet immédiat nécessite un certain nombre de décisions à prendre de la part de la Municipalité, notamment pour le remplacement. Nous vous demanderons un peu d'indulgence pour le premier semestre 2024. Vous l'avez compris, le texte lu tout à l'heure n'était pas une communication de la Municipalité, c'était un message personnel.

Il restait une communication de M. Mischler, dont il fait lecture à sa place :

Réponses à la question de M. Puricelli sur le changement de procédure de l'encaissement de l'impôt foncier : il semble important de préciser que la prise de cette décision a dû intervenir pour faire face à un manque crucial de personnel nécessaire à une telle facturation après les départs inattendus des deux collaborateurs qui s'en sont occupés durant plus de 30 ans. Sans cela, tant la facturation que l'encaissement auraient été impossibles avec le personnel récent. Il s'agissait avant tout de garantir une importante facturation annuelle. Une demande en bonne et due forme a été faite à l'Administration cantonale des impôts (ACI) pour savoir si leur était possible d'assurer cette facturation pour la commune d'Épalinges car il y a des délais à respecter pour qu'un transfert puisse être fait dans ce sens pour une période fiscale donnée. Le coût d'une telle prestation par l'ACI a été estimée à environ CHF 25'000.- (1/1000 du montant global encaissé). Sachant qu'il faut compter deux bons mois à deux collaborateurs pour uniquement lancer et garantir la facturation, sans ensuite parler de l'encaissement et du suivi. En effet, même si le registre foncier dispose de



toutes les informations utiles sous forme informatique, avec la protection des données, ce dernier n'est plus en mesure de nous fournir gratuitement toutes ces informations utiles à cette facturation mais d'autre part les logiciels de facturation communaux ne permettent pas la reprise automatique des données. Avec notre nouveau logiciel comptable, il n'est même plus possible de faire remonter la moindre information automatiquement contrairement à ce qui avait trait auparavant avec notre précédent logiciel mais qui ne serait plus possible non plus aujourd'hui avec la protection des données. Dès lors, toutes les mutations trimestrielles puis annuelles devraient être saisies manuellement, d'où un risque évident d'erreurs ou d'omissions possibles et des contrôles longs et fastidieux effectués à deux pour pointer et vérifier l'ensemble des parcelles communales avant chaque facturation alors que même si le registre foncier possède certaines adresses de propriétaires, notamment à l'étranger, en raison de la protection des données nous ne pouvions plus les obtenir. Sans suivait donc des recherches fastidieuses pour contacter ou tout simplement trouver certains destinataires. Toutes ces raisons nous ont obligé à confier cette facturation au Canton, qui n'a lui plus qu'à faire le lien entre les données du registre foncier informatisé et l'ACI chargé ensuite de la facturation, de son encaissement jusqu'au contentieux. Les premiers états de la facturation 2023 démontrent finalement que cette décision paraît d'autant plus importante pour Épalinges puisqu'il semblerait que des données ne nous parvenaient pas de la part du registre foncier. Différence globale d'environ CHF 100'000.- de facturation.

Il précise encore à cette réponse que la Municipalité regrette que cette facturation finalement décalée de six mois puisque lorsque c'était la Commune qui facturait, cela se passait au printemps avec un délai de paiement au 30 juin. Il se trouve qu'ici, les propriétaires ont reçu leur bordereau courant octobre avec un délai de paiement à la fin de l'année. Finalement, c'est un million de liquidité qui ont manqué sur six mois et qui a obligé la Commune à un emprunt à court termes d'environ CHF 15'000.-.

Avant de passer au point suivant, M. Fabien Loi Zedda demande la parole. Il souhaite remercier la Municipalité pour le professionnalisme, la distinction avec laquelle ils ont tenu leurs réponses en dépit d'une surprise.

Par contre, il rappelle que la Municipalité est toujours l'invitée à nos séances, ce sont nous conseillères et conseillers les patrons du législatif. Nous allons vivre un moment qui est réputé convivial et sympathique tout à l'heure avec le repas du Conseil. Alors il regarde avec aménité et cordialité les amis « Verts », il demande si, d'ici la fin de cette séance, la présidence des Verts veut s'exprimer sur ce qui vient de se passer. Il l'apprécierait énormément. Il est pour le moins incroyable que nous, membre du législatif, nous assistions à un spectacle qui, visiblement, n'était programmé par personne. Il remercie notre présidente de tenir magistralement le cap de cette séance.

9. ADOPTION DU BUDGET 2024 DE LA CISTEP – PRÉAVIS N° 20/2023

M. Roland Perrin, Municipal, précise que depuis la séance avec la commission qui a traité le sujet, il a eu les éléments de la part de la présidente de la CISTEP, qui confirme que le budget est bel est bien exact. Il a transmis cette information ainsi que le document mentionnant les chiffres du budget au président de la CoFin, M. Guillaume Graf.



La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Erich Dürst propose de refuser ce budget de la CISTEP. Cette position, il l'a défendue à la CoFin où il était minoritaire. Il souhaite donner un certain nombre d'éléments qui l'amène à cette conviction. Tout d'abord, il souligne qu'il ne s'agit nullement d'un désaveu par rapport au travail de la Municipalité. C'est plutôt une démarche qui vise à appuyer la Municipalité lorsqu'elle représente notre Commune à la CISTEP vis-à-vis notamment de la commune de Lausanne qui assure la gestion et la comptabilité de cette fameuse CISTEP.

Le dispositif est en réalité compliqué, il s'ensuit un certain nombre d'éléments, à son avis peu transparents, qui suffisent pour que le Conseil refuse ce budget. Cela donnerait un signal pour que, dans les années à venir, aussi bien les budgets que les comptes deviennent beaucoup plus transparents. Pourquoi est-ce un système complexe ? La CISTEP confie l'épuration des eaux à une entreprise qui s'appelle EPURA SA, une société anonyme qui est propriété à 100% de la ville de Lausanne. Cette société elle-même confie un certain nombre de tâches comme par exemple la gestion du personnel ou encore la comptabilité et d'autres activités à la ville de Lausanne. On a donc là une joyeuse triangulation. Il précise que tout est juste mais on se trouve avec un budget CISTEP qui est en réalité juste un extrait du budget de la ville de Lausanne. On peut très facilement voir ce budget sur internet car il est public, et sur les pages 50 à 53 on trouve les mêmes libellés que sur la page 4 de notre préavis. Il est même mentionné « Service de l'eau » en haut de la première colonne. Cela indique bien que ce budget du service de l'eau de la ville de Lausanne n'est pas en réalité le budget de la CISTEP. Au niveau de cette configuration-là, les choses sont relativement mal faites, peu transparentes et difficiles à lire. Sur cette même page, si vous additionnez dans la colonne des charges du budget 2024 l'ensemble des montants qui y figurent, vous n'avez pas le total : une somme de CHF 169'700.- qui visiblement n'est pas prise en compte ou autrement dit fait partie d'un autre montant qui lui est pris en compte. Mais sur cette page-là rien ne distingue le fait que cette somme-là fait partie d'un autre montant. Il y a ce genre de petites imprécisions qui n'aident vraiment pas à la lecture non plus. Il y a également quelques différences entre le budget d'EPURA SA qui bien sûr doit correspondre avec des éléments du budget de la CISTEP, là aussi des différences rendent la lecture bien compliquée. Toutes les communes partenaires, une vingtaine de commune environ dont Épalinges, ont droit à un budget transparent, ont droit à ce que ces services de comptabilité que nous payons à la ville de Lausanne pour ceci soient fait de manière professionnelle. D'avoir un réel budget ou de réels comptes mais pas juste un extrait des comptes de Lausanne. En refusant ce budget ce soir, n'ayez pas crainte, vos eaux sales seront toujours nettoyées à la STEP de Lausanne. Pour être refusé, ce budget devrait l'être par un certain nombre de communes mais on a ici l'occasion d'envoyer un signal fort et clair à nos partenaires et amis de la ville de Lausanne.

Mme Noémie Neumann Donegani lit un texte au nom de Mme Anne Duparc, excusée ce soir.

« Je prends la parole aujourd'hui pour vous faire part de mon étonnement lors de la lecture du rapport de la commission sur l'adoption du budget 2024 de la CISTEP. En résumé, j'ai trouvé



que les résultats du vote ne correspondaient pas au contenu de la discussion retranscrit dans le rapport. Dans le rapport, des commissaires se demandent si le budget ne devrait pas être refusé : on trouve le budget opaque, on questionne l'augmentation des charges du personnel de presque 1 million de francs, on se demande jusqu'à quand ces charges vont augmenter, on s'étonne que des charges de réparation importantes pour une STEP neuve, un commissaire s'étonne qu'Épalinges soit plus taxé que d'autre commune de la même taille. Un commissaire fait le vœu que le budget soit plus clair. On se demande si la commission peut encore effectuer son travail de contrôle.

Certes, la Municipalité donne des éléments de réponses aux questions soulevées. Mais, au vu des questions soulevées durant la séance, je m'attendais à ce que ce rapport soit refusé. Bien au contraire, il a été voté à 6 voix pour 2 voix contre et une abstention.

D'où ma question au Conseil : si l'urgence le permet, ne devrions-nous pas d'abord entendre les réponses aux questions soulevées dans le rapport de la part d'EPURA ou de la CISTEP, avant de voter ce budget ? ».

M. Guillaume Graf. A son avis, si on a cette impression en lisant ce rapport, c'est que des commissaires qui ont eu des problèmes avec ce budget de la CISTEP les ont exprimés. Les personnes d'accord n'avaient pas plus à dire lors de la séance.

M. Roland Perrin, Municipal. Ce n'est pas facile pour lui de vérifier tous ces montants, tant de la CISTEP que d'EPURA mais ces montants sont exacts et nous avons eu la justification de ces montants sans qu'il y ait de changement dans les totaux. Le Conseil peut refuser ce budget mais il n'a pas entendu que d'autres communes le refuseraient, cela ne va donc pas changer grand-chose. Tout cela n'est pas nouveau mais effectivement, cela pourrait donner un signal que ce n'est pas très clair. La proposition qu'il avait faite au niveau des comptes c'est que quelqu'un de la CISTEP vienne afin que toutes les questions lui soient posées. Il rajoute qu'au niveau de la répartition des frais, c'est très limpide, les montants sont bien corrects.

M. Anton Epp. Il y a quelques années, il faisait partie de cette commission qui devait vérifier ces comptes. Comme M. Perrin l'a dit, ce n'est pas nouveau, cela a toujours été un flou artistique. On se demandait ce qu'on faisait réellement en contrôlant ces comptes, on avait un certain nombre de vœux demandant que ce soit plus clair dans le futur et de toute évidence rien n'a changé. Il pense effectivement que ce serait bien qu'il y ait ce coup de poing afin d'être entendus.

M. Roland Perrin, Municipal, il faut tout de même préciser que depuis ce moment où il y a eu des demandes de précisions, nous avons des chiffres corrects. Il y a beaucoup de choses qui ont été éclaircies et nous avons des explications plus claires qu'à l'époque.

Mme Noémie Neumann Donegani demande si c'est éventuellement possible que la Municipalité donne ce dossier à la commission de politique régionale pour voir si on peut, avec d'autres communes, essayer de faire bouger et avancer les choses ?

M. Félix Schmidt. La question posée par M. Dürst est réelle. On a un vrai problème dans ce Canton et ce genre d'institutions. Il connaît bien le domaine des déchets et des eaux en suisse romande, il y a beaucoup de ce genre d'entités où les entités publiques ont créé une SA pour s'affranchir du public et on a finalement un système qui cumule les défauts du public et du



privé car on n'a pas le contrôle du public. Par contre, il n'y a pas de concurrence non plus. Normalement, si une ville confie à une entreprise privée la gestion de quelque chose, elle devrait faire un appel d'offres public et faire marcher la concurrence. Le contrôle financier de ce genre d'institution est très flou et avec toute la difficulté que les Municipaux peuvent avoir à contrôler ces institutions. On le trouve pour les déchets, l'eau, les patinoires, etc. La Municipalité de Lausanne n'a pas voulu gérer elle-même la construction de cette STEP, tout simplement car elle n'avait pas d'argent et qu'elle ne voulait pas augmenter son endettement. Elle a donc créé une société privée qui s'endette avec la garantie des communes, c'est un tour de passe passe mais cela ne règle pas le problème de gouvernance de celle-ci.

Il n'a pas la solution, ce n'est pas simple de trouver un modèle de gouvernance pour ce genre d'institution. Cela reste à creuser mais il soutient la proposition de M. Dürst de manifester notre volonté de transparence et du contrôle de ces institutions un peu plus ferme de la part de ceux qui payent.

M. Roland Perrin, Municipal. Tout n'est pas exact, les appels d'offres publics ont été faits au niveau d'EPURA. Concernant la gouvernance, il est vrai que cela pose problème mais changer en cours de route risque d'être très compliqué. S'il n'y avait pas EPURA, les communes auraient dû mettre beaucoup d'argent pour lancer l'opération. Il n'est donc pas malvenu qu'une SA s'occupe de cela au niveau financier.

M. François Puricelli. S'il prend la parole, c'est pour remercier M. Dürst d'avoir décrit ce problème de manière très juste. M. Schmidt a également relevé les problèmes que posent ce genre d'institutions. Lorsqu'il était à la CoFin, il était critique à l'égard de cette gouvernance, sur le fait que ces comptes soient contrôlés par le service de contrôle des finances de la ville elle-même. La ville fait tout, elle est propriétaire du capital-actions, elle gère et s'autocontrôle. Du point de vue des nombreuses communes qui sont dans cette affaire, il y a un gros souci de gouvernance. Cela dit, on peut refuser pour montrer notre mauvaise humeur, on sera la seule commune qui refuse, alors est-ce que cela va changer quelque chose face au mastodonte lausannois ? Il en doute. Au sein du PLR, ce préavis n'a pas suscité de questions et il a été adopté. Mais à l'écoute de ces arguments, il ne sait pas de quel côté faire pencher la balance. Il n'est pas sûr non plus que des gestes de mauvaise humeur soient des gestes dignes d'un Conseil. Le Conseil doit dire oui ou non sachant que les chiffres sont justes. Il incite ses collègues de la CoFin d'insister, au moment de l'examen des comptes de la CISTEP, que ceux-ci soient justifiés jusqu'au dernier centime.

Mme Fabienne Guignard. La question n'est pas de savoir s'il y a des problèmes de falsifications ou de mensonges sur les comptes mais s'il y a bien un problème de gouvernance. Ce problème soulevé est une disparition du pouvoir des conseils communaux sur un sujet si important. Il a bien été dit par M. Schmidt que c'était pour des raisons financières que les communes se sont finalement mises ensemble en se disant que toute seule elle n'y arriverait pas. Elle est au Conseil communal depuis 7 ans et cela fait 7 ans qu'on discute de cette bizarrerie du budget de la CISTEP. On est finalement mis devant le fait accompli alors qu'elle apporte des avantages évidents. Elle a la même réaction que ses collègues, pourquoi ne pas se donner l'occasion de dire qu'on ne l'accepte pas, pour les raisons évoquées ici, à savoir une perte de souveraineté de notre parlement, qui en a des fois un peu marre de devoir se prononcer à posteriori sur des choses sur lesquelles il ne peut rien faire. Il ne faudrait pas voir ce refus comme un moment de mauvaise humeur mais pour se dire qu'il est temps de se réveiller. Peut-



être que dans la nouvelle loi sur les communes, prévue en 2026, ce problème sera soulevé et le texte modifié car ce problème de la CISTEP est particulièrement important.

M. Laurent Balsiger. Ces comptes sont présentés sous la même forme depuis bien longtemps. Il y a des chiffres qui nous surprennent alors que ce ne devrait pas être le cas. Si on regarde le graphique qui est dans le préavis, les augmentations de coûts étaient annoncées, elles sont liées à la nouvelle STEP, et elles sont même moins importantes que prévues. On a eu un préavis sur ce sujet il y a 5 ou 6 ans lors de la création d'EPURA, on a dû revoter sur cette convention. Il s'était déjà exprimé à l'époque qu'il regrettait déjà cet état de fait, cette volonté de la ville de Lausanne de ne pas créer une société où toutes les communes étaient partenaires. Il entend et comprend ces questions mais cela mériterait peut-être un rappel, une présentation de CISTEP et EPURA pour nous montrer les états, où en est le projet, l'impact. On sait que la nouvelle STEP implique des coûts supplémentaires, qu'il y a des enjeux par rapport aux micropolluants, on a revoté sur la convention il y a quelques années. On ne peut pas dire qu'on ne le savait pas ou alors on a mal fait notre travail durant ces années. Il propose plutôt d'accepter ce budget mais faisons un vœu à la Municipalité d'avoir des explications sur ce qui se passe à la STEP, de nous rappeler tout ce qui est en lien avec la construction de cette nouvelle STEP et tout ce que cela implique et d'avoir des questions ouvertes avec la ville de Lausanne. Aujourd'hui, avec l'état des informations que l'on a et qu'on a déjà acceptées par le passé, il serait personnellement mal à l'aise de refuser ces comptes.

M. Roland Perrin, Municipal propose d'organiser une visite de la STEP au moment des comptes, afin d'avoir la totalité des informations, les travaux en cours, ce qui est fait, ce qui le sera, etc.

La parole n'est plus demandée. La Présidente passe au vote du préavis 20/2023.

Au vote, avec 30 oui, 24 non et 13 abstentions, le préavis 20/2023 est accepté.

10. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « CENTRALE DE CHAUFFAGE À DISTANCE À ÉPALINGES : LE CHOIX DE SON EMPLACEMENT PRÉOCCUPE ».

La Présidente demande à M. le Conseiller Julian Pidoux s'il est satisfait de la réponse ?

M. Julian Pidoux. Il remercie la Municipalité pour cette réponse extrêmement fouillée et étayée. Elle a l'avantage de mettre enfin sur la place publique des éléments importants dans ce débat qui va, à son avis, durer car ce n'est pas une petite affaire. Pour le Conseil ainsi que pour les habitants d'Épalinges, il est extrêmement important d'avoir une vision claire et des faits objectifs sur les démarches qui mèneront aux diverses propositions liées à cette centrale. On l'a vu dans d'autres communes, cela peut poser des problèmes, c'est aussi un investissement assez conséquent donc il se réjouit qu'on ait pu avoir autant d'informations dans le cadre de cette réponse. Après, chacun se fera son avis sur le fond, sur la nécessité et l'opportunité de la bâtir là où elle se trouve. On voit que la recherche d'autres lieux a été faite mais on n'a pas non plus le sentiment que cela a été creusé dans la mesure où certaines des valeurs d'altitude ne sont pas



si extrême. Il nous encourage à ne pas déconsidérer cet élément de chauffage à distance car si on peut s'éviter de longues procédures, ce serait mieux.

Il ne souhaite pas déposer de résolution.

11. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MICHAEL MÄDER « PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ AUX ABORDS DES ROUTES « CHARTE DES TALUS ».

Ce point est reporté à la prochaine séance.

12. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MM. LES CONSEILLERS COMMUNAUX JULIAN PIDOUX ET FÉLIX SCHMIDT « UN PARCOURS SPORTIF DANS LA FORÊT DES DAILLES » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, souhaite donner quelques informations concernant ce sujet. La forêt des Dailles est une forêt d'accueil où il est possible de créer un projet favorisant l'accueil de la population, ceci toutefois sous réserve de l'accord du service des forêts. Comme vous le savez probablement, le PDCOM identifie cet endroit comme un grand espace public paysagé où on parle d'ailleurs d'y développer des liaisons entre les Croisettes et la Croix-Blanche. Une mesure du PDCOM dit d'ailleurs qu'il faut renforcer la qualité des récréatives des forêts d'accueil pour des activités de sport et loisirs, des réseaux de promenades, pistes cyclables, parcours VTT, aires de pic-nic, parcours didactiques, soit des mesures qui sont déjà notées dans le PDCOM. Aujourd'hui, la forêt dispose déjà de plusieurs petits cheminements qui permettent à tout joggeur d'y passer mais il est vrai qu'il faut relativiser la dimension de cette forêt car la surface n'est pas très importante. Même si on fait une boucle intégrale, c'est 600m. C'est donc une petite boucle mais l'idée d'y créer un parcours sportif a déjà été évoquée à plusieurs reprises dans le cadre des démarches participatives et plus récemment dans le développement de la vision urbanistique qui mentionne justement que des parcours sportifs pourraient y être développés. D'ailleurs, c'était un des projets de la Municipalité, nous avons intégré la parcelle 2737 de la forêt des Dailles au projet de plan d'affectation Croix-Blanche qui fait actuellement l'objet d'un examen préliminaire à la DGTL, ceci dans le but de pouvoir y développer un parcours sportif. L'objectif de mener des réflexions dans le cadre de ce plan d'affectation est déjà fait et on pourrait considérer que cela répond à cette demande mais on sait bien qu'un plan d'affectation met quelques années à voir le jour et si vous êtes plus pressé et que le postulat est pris en considération, il faudrait seulement voir avec le service des forêts pour voir ce qui est envisageable.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

M. Julian Pidoux. Ce qu'il entend maintenant est réjouissant. L'intention était effectivement d'accélérer la démarche et de déjà pouvoir faire ce qui est possible sans attendre des manœuvres



plus importantes de légalisation et de structuration. Ce sera déjà un avant-goût de ce que pourrait représenter les Dailles par la suite, une aire de transition, une interface entre cette zone sportive existante qui est amenée à se développer prochainement. Il encourage à prendre en considération ce postulat pour qu'on puisse accélérer un peu et réaliser un parcours sympathique dans cette forêt dans laquelle il est souvent passé sans vraiment se rendre compte de ses facultés ou possibilités sportives, de plus proche de bâtiments scolaires.

M. Thierry Sprunger est pour cette initiative comme il l'est pour toutes les initiatives qui permettent à notre population de s'aérer et on sait aujourd'hui que même dans les écoles il y a une obligation de sortir les enfants dans les bois 1 fois voire 2 fois par semaine. Il se promène souvent dans la forêt du Bois de la Chapelle où il y a le sentier Burki. M. Burki était un homme qui a beaucoup amené dans la culture suisse et il était Palinzard. Ce chemin est vétuste, il y a beaucoup de promeneurs de chiens, des marcheurs, des enfants de l'école de la Croix-Blanche, les enfants de Totup, la crèche privée, il y a énormément de monde. Il pense que si on veut faire un effort pour les Dailles on devrait aussi faire un effort sur le Bois de la Chapelle car ça ne sert pas de faire les choses à moitié. M. le Municipal Perrin nous dit que les autorités des forêts sont extrêmement claires, on ne peut plus faire ce qu'on veut dans les forêts, peut-être qu'on peut leur soumettre une demande pour la forêt des Dailles et elles n'acceptent pas, on peut essayer de leur donner le projet du Bois de la Chapelle. Il appellerait qu'on fasse quelque chose, une action citoyenne. Il y a tellement de gens qui vont dans ces bois qu'il est sûr qu'on trouverait des dizaines de Palinzards qui viendraient nous aider à développer un chemin un peu plus praticable avec des éléments de gymnastique comme au Chalet-à-Gobet. Il soutient son collègue mais dit également qu'on pourrait faire plus au Bois de la Chapelle.

M. Nicolas Häusel. Concernant ce projet, il peut être intéressant. Il tient à souligner qu'en cas d'acceptation, la réponse à ce postulat prenne en compte des voies historiques qui constellent tout le bois des Dailles, que le projet puisse mettre en valeur ces voies historiques qui sont nombreuses et qui sont à l'inventaire national des voies historiques de la route de Berne entre Lausanne et Moudon.

M. Roland Perrin, Municipal, précise que le service des forêts est dur mais qu'on peut encore discuter avec.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, la prise en considération est acceptée avec 61 oui, 3 non et 3 abstentions.

13. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMIDT « PROTECTION DU QUARTIER DES TUILERIES CONTRE LE BRUIT DE LA ROUTE DE BERNE » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion sur le fond.



M. Félix Schmidt. Suite au dépôt de son postulat, il a été interpellé par des collègues qui lui ont proposé de transformer son postulat en interpellation pour en faire un objet un peu moins lourd pour notre Conseil. Il est d'accord avec cette proposition.

Il retire son postulat et le transforme en interpellation.

M. Alain Monod, Syndic, ne peut que se réjouir de la proposition de M. Schmidt dans la mesure où il aurait maintenu son postulat, la Municipalité aurait dû convoquer une commission pour leur dire qu'on transmettait ce texte au Canton pour ce qui concerne la route cantonale et au Biopôle pour ce qui concerne le bâtiment.

14. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

M. Félix Schmidt soumet donc son interpellation :

« Cette interpellation vise à demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de faire poser un revêtement absorbant le bruit sur le mur du Biopôle longeant la route de Berne.

Lorsque l'on construit un nouveau bâtiment proche d'une source de bruit routier, la façade de celui-ci peut créer une réflexion du bruit vers le côté opposé. Cette réflexion du bruit peut conduire à doubler les émissions de bruit perçues du côté opposé (soit + 3 décibels en termes techniques). C'est ce qui s'est malheureusement passé lors de la construction de l'immeuble contenant l'arrêt du M2 d'Épalinges Croisettes.

Des habitants du quartier m'ont sollicité, en tant que président de l'ADERE, pour m'informer du problème. Ils ont clairement ressenti une augmentation du bruit suite à la construction de cet immeuble, mais ne l'ont jamais signalé à ma connaissance. Je me fais donc leur relais.

L'immeuble en question est situé juste avant les feux, à la montée. Le trafic est intense et le bruit est provoqué par le démarrage des voitures, des motos et des camions, ainsi que par les véhicules qui passent à vitesse élevée, et parfois excessive, souvent en accélérant pour profiter du feu vert. Le bas de la paroi est constitué d'un grand mur en béton brut, assez proche de la chaussée, réfléchissant le bruit vers le quartier des Tuileries à travers les ouvertures existant dans le tissu bâti, notamment vers les étages élevés des immeubles du quartier. Le bruit nocturne est évidemment particulièrement problématique, le trafic réduit conduisant certains à appuyer exagérément sur la pédale et à faire rugir leur moteur. L'effet réfléchissant n'a, à ma connaissance, pas été relevé à l'époque lors de l'enquête publique.

Pour réduire ces nuisances pour ce quartier, il est ainsi proposé de revêtir ce mur inférieur en béton par un revêtement absorbant le bruit ou évitant le réfléchissement. Il ne serait pas nécessaire de modifier la partie haute de la façade (métallique), car géométriquement, c'est bien la partie basse qui oriente le bruit réfléchi vers les immeubles. La modification semble relativement légère.

Il va de soi que l'immeuble n'appartient pas à la commune. Il appartiendrait à la municipalité de prendre langue avec les propriétaires de l'immeuble pour envisager une solution visant à réduire les nuisances pour le quartier, avec un financement qui doit être discuté. Une discussion doit également avoir lieu avec le Canton, propriétaire et exploitant la route à la source du bruit. Il est à noter que le Canton a clairement compris l'enjeu, comme on peut le voir sur les parois anti-bruit construites récemment au carrefour devant la boulangerie. En effet, la partie inférieure de ces parois est effectivement construite avec un revêtement absorbant, alors même qu'il y a peu ou pas de d'habitants en vis-à-vis.



Par ailleurs, il attire l'attention de la Commune sur cet aspect, en priant les services techniques d'intégrer cette problématique de la réflexion du bruit lors des prochains projets de plan d'affectation ou de construction. Si le problème est pris en compte assez tôt, on peut identifier des solutions assez simples.

De même, dans les constructions à venir du côté Ouest de la route de Berne, il serait souhaitable de fermer les espaces ouverts entre les bâtiments, au moins dans leur partie basse, de façon à empêcher la propagation du bruit de la route, directe ou réfléchi, vers l'intérieur du quartier. J'avais déjà fait cette proposition dans la discussion du plan directeur localisé, mais elle n'avait pas été retenue. Sa pertinence est donc renforcée par cette demande. »

Il demande une réponse écrite de la Municipalité.

La Présidente demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

M. Nicolas Häusel. Le groupe des Verts comptait un Municipal jusqu'à ce soir. Cette démission est effectivement une surprise. M. Mischler, en tant que Municipal, avait la qualité qu'on lui doit et qui a été reconnue par l'ensemble du Conseil lorsqu'on a voté des propositions de la Municipalité. On se souviendra de sa politique financière, de sa politique sur le climat, son engagement pour la durabilité et pour l'environnement en général. Pour le groupe des Verts au Conseil communal, la qualité de ses membres ne changera pas, il continuera d'évoluer pour le bien du Conseil et de la Commune.

M. Fabien Loi Zedda remercie un de ces prédécesseurs président, le but n'était pas de mettre mal à l'aise quiconque de ce parti. Mais de rappeler que c'est nous qui gérons ces soirées et qui devons administrer ce qui s'y passe. S'il s'est permis d'intervenir, c'est que ce soir nous avons appris la démission du chef des finances et aussi, avec stupeur, du municipal des finances. En 46 ans de métier, il a vécu quelques surprises. Notre Commune se trouve ce soir, alors certes avec des très bonnes personnes compétentes dans l'administration des finances qu'il connaît bien et qu'il estime beaucoup avec bien sûr un staff avec des nouvelles têtes, à qui il souhaite la bienvenue. Mais en même temps voilà, ce soir nous n'avons plus deux têtes importantes et s'il fait confiance à notre Syndic et autres membres de la Municipalité pour gérer cette situation, elle doit nous interpeller aussi, nous conseillères et conseillers. Nous avons les deux personnages principaux des finances communales qui s'en vont pratiquement en même temps. Cela demandera aussi un engagement tout particulier de Mme Crottaz, qui est sa suppléante. Elle pourra compter sur nous en cas de besoin.

M. Alain Monod, Syndic, précise que M. Niklaus va nous quitter au 31 mars 2024, il bouclera les comptes 2023 d'ici cette date. Une boursière adjointe, particulièrement compétente, a été engagée et va débiter début janvier. Alors ça ne va pas être facile pour la Municipalité, Mme Crottaz est effectivement la suppléante mais on ne va pas la laisser gérer l'entier des affaires de M. Mischler. On doit avoir une discussion rapidement et s'organiser sur la répartition.

M. Laurent Balsiger. Il a manqué de réactivité au point 10 de l'OJ et notamment sur la réponse de la question 10 concernant le chauffage à distance. Il était précisé (il était président à l'époque)



que le président du Conseil a reçu exactement le même courrier, la fameuse pétition. Ces deux courriers de la même teneur avaient été adressés aux deux instances en vertu de l'article 76, al. 2 du RCC. Il était sous-entendu aussi que cela n'avait pas été transmis à la commission des pétitions. Mais comme il l'avait déjà fait remarquer dans la communication lors de la séance du 31 mai 2022 et pour compléter ses réponses, la pétition a été transmise effectivement pour réponse à l'organe compétent, soit à la Municipalité et pour information tant qu'à la présidence de la commission des pétitions qu'à la commission d'urbanisme.

Mme Marisa Dürst dépose un vœu concernant le sentier de l'Arzillier reliant le chemin de Montclard au pavillon paroissial et des cadets. Sur ce chemin, de l'eau coule fréquemment. Lorsqu'il gèle, des plaques de verglas de plusieurs mètres de long se forment, ce qui est particulièrement dangereux pour les piétons et les cyclistes. Par ce vœu, elle aimerait que la Municipalité entreprenne des aménagements pour sécuriser ce passage en évitant que l'eau qui s'écoule du talus passe par-dessus la chaussée.

M. Roland Perrin, Municipal. Il fait remarquer que l'amélioration de la desserte de l'Arzillier est prévue au plan des investissements pour l'année prochaine.

M. Félix Schmidt. On a eu une séance effectivement particulière, on a appris dans cette même séance le départ du chef des finances et celui du municipal des finances. Après la démission de ce dernier, est-ce qu'il y aurait une piste pour aller récupérer le chef des finances ? Manifestement, il s'est passé un certain nombre de choses entre ce responsable et la Municipalité. Est-ce que cette occasion peut être utilisée ?

Dans une entreprise, lorsqu'il y a ce genre d'événement, en principe des lumières rouges s'allument. Il ne connaît pas les raisons de ce départ mais il pense que ce serait bien qu'il y ait une réunion entre le responsable de la commission des finances et la Municipalité et de voir dans quelle mesure un audit serait nécessaire et ainsi se poser les bonnes questions.

M. Alain Monod, Syndic. Bien sûr, il n'y aura pas à s'inquiéter sur les comptes. Il rappelle que M. Niklaus va boucler le budget avant de partir. Compte tenu de ce qui s'est passé, on pourrait effectivement se faire appuyer sur un partenaire externe. La Municipalité sera évidemment très attentive.

M. Yann Glayre revient brièvement sur notre début de séance. En tant que président de l'UDC, il est scandalisé de la manière dont a été traitée notre Présidente par le Municipal désormais sortant Maurice Mischler. Endosser le rôle de Président.e et l'autorité qui va avec n'est pas chose aisée, il faut beaucoup de courage. En s'octroyant la parole de la sorte, M. Mischler a effrontément sapé l'autorité de notre Présidente et lui a manqué de respect. Bien évidemment, le groupe des Verts n'est pas responsable des agissements de leur ex municipal. Mais ce soir, afin de percer l'abcès et passer rapidement à autre chose, il demande qu'un représentant du parti des Verts présente ses excuses à notre présidente Mme Anne-Marie Fischer.

M. Nicolas Häusel. Le groupe des Verts est un groupe avec des membres différents dont un des membres qui était municipal jusqu'à ce soir. Un des membres a présenté un aspect personnel peu valorisant de soi. En tant que président du groupe des Verts et en son nom, il présente des excuses au Conseil communal pour ce début de séance et la manière dont la parole a été prise par M. Mischler en début de séance.



La Présidente rappelle qu'il est de coutume de faire don des jetons de présences de la séance de décembre. Depuis quelques années, il est laissé libre choix à chacun de donner ou non.

Le Bureau propose cette année de faire don des jetons à l'École de musique d'Épalinges. Toutefois, une autre proposition de M. Marc Veraguth a été transmise au Bureau, soit de faire don des jetons à la **Fondation Planètes Enfants Malades (www.fpem.ch)**.

M. Marc Veraguth. Il a pensé à la Fondation Planètes Enfants Malades pour soutenir concrètement des activités permettant de redonner courage et sourire à des enfants et adolescents malades. Cela touche également des familles Palinzardes même si cette fondation n'est pas sur le territoire communal. Il encourage à faire don des jetons pour cette proposition.

M. Ernest Corbaz. Il est l'instigateur des dons des jetons de présences. Ce soir, nous avons deux propositions. S'il se rappelle bien, la Municipalité met la même somme que le Conseil. Il propose donc de donner la moitié à une association et l'autre moitié à l'autre.

Cette proposition est soutenue par le Conseil.

M. Alain Monod, Syndic, confirme que la Municipalité va doubler la mise, pour moitié chacune.

La Présidente passe au vote anonyme pour le don ou non des jetons de présences.

Il n'y a plus de divers, la Présidente remercie pour cette séance et le travail en amont et passe au sujet suivant.

Ce soir pour la première et la dernière fois, nous avons la chance d'accueillir Mme Patricia Piano. Après 36 années passées à la Commune, elle part à la retraite après s'être occupée du Conseil communal durant de nombreuses années. Elle a toujours été d'une grande aide pour l'organisation du Conseil et des élections. Elle a également été d'une grande aide pour nos secrétaires qui ont toujours pu compter sur elle pour leur transmettre son savoir et ses précieux conseils. Elle prie le Conseil de se lever et invite donc Mme Piano à la rejoindre au pupitre pour lui remettre en remerciement de son travail un bouquet de fleurs et une carte signée des membres du Conseil communal. Elle est chaudement applaudie.

M. Alain Monod, Syndic. Il voulait commencer cette intervention pour dire qu'on vivait un moment particulier, il ne croyait pas si bien dire.

Mme Piano a un surnom dans cette administration, c'est Mme Google. Cela résume bien toutes les connaissances que Mme Piano a accumulé pendant 36 ans. Elle a débuté dans le service de cette commune en 1987, d'abord comme employée d'administration puis en 2002 comme secrétaire puis en 2007 comme 1^{ère} secrétaire. Lorsqu'elle a commencé, beaucoup dans cette salle n'étaient pas encore nés. Nous avons 6500 habitants dans la Commune et environ 50 collaborateurs dans l'administration. Il y avait nettement moins de constructions aux Croisettes et aux Tuileries qu'il y en a aujourd'hui, le centre commercial n'existait pas, la Maison Palinzarde n'existait pas puisqu'il y avait une ferme à la place. Mme Piano a côtoyé 5 syndics, dont M. Michon qui l'a engagée, Mme Jacqueline Pittet, M. Yvan Tardy, M. Maurice Mischler et lui-même et 19 municipaux. La Municipalité dans son entier et lui particulièrement lui est



redevable. Elle avait pratiquement toujours la réponse et dans le cas contraire elle savait où la trouver et vous pouvez le croire, c'est quelque chose de très précieux. Il lui souhaite le meilleur pour cette nouvelle tranche de vie qui l'attend dès ce soir. Longue vie à vous !

La Présidente reprend la parole et remercie pour cette séance et vous invite à passer à l'apéro et le repas de Noël qui nous attendent dans le petit foyer. Profitez de cette occasion pour vous mélanger entre collègues et pourquoi pas faire mieux connaissance.

Elle souhaite d'ores et déjà à tous d'excellente de fêtes de fin d'année et vous convie pour la prochaine séance du Conseil communal le 6 février 2024.

La séance est levée à 20h30

Épalinges, le 8 février 2024.

La Présidente :

Anne-Marie Fischer



La Secrétaire :

Fabienne Gheza